

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze octobre à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 04/10/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 14

Nombre de votants : 15

Etaient présents :

Mesdames, Mélanie LEBON, Fabienne MAUPIN, Lise NADLER, Ophélie SABOUREAU et Pascale TRICHARD.

Messieurs, Éric BOUHET, Patrick GIRAUD, Pierre MARTINIERE, Dany MAUPIN, David PINOT, Jean-Michel PUISSESSEAU, Frédéric RIBARDIERE et Monsieur Philippe VAN IMPE

Etait absente :

Madame Cécile SEBASTIEN qui a donné pouvoir à Madame Fabienne MAUPIN

Mr Dany MAUPIN a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Le procès-verbal du 6 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PRESENTATION DU PROJET DE PUMPTRACK

La Société CG Concept'n'ride est venue présenter au conseil municipal, le projet d'aménagement d'un pumptrack sur le terrain jouxtant la salle des fêtes (terrain en cours d'acquisition). Le pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de bosses et de virages relevés pouvant être utilisés par différents équipements sportifs : vélos, trottinettes, rollers, draisienne, adaptés à plusieurs âges.

Toutes les données techniques ont été expliquées (matériaux, mise en œuvre, sécurité, environnement...), lors de la séance.

Le coût du projet s'élèverait à 70 000 € HT soit 83 000 € TTC.

Pour le financement de celui-ci, des subventions peuvent être octroyées à hauteur de 70 %.

Madame le Maire précise que le propriétaire du terrain est d'accord pour vendre. Une proposition d'achat lui a été adressée par courrier.

Madame le Maire, informe qu'une réunion sera organisée prochainement avec le conseil municipal afin de discuter des futurs projets dans le cadre de la préparation du budget 2022. Lors de cette réunion sera décidé, en outre, de la faisabilité du projet « PUMPTRACK »

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VIENNE & GARTEMPE (CCVG)

Délibération n°2021/41

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2020 et expose une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix « pour », 4 « abstentions » et 0 voix « contre », approuve le rapport d'activités 2020 de la Communauté de communes Vienne & Gartempe.

VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2021

Délibération n°2021/42

Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 15 septembre 2021.

Ce rapport a pour objet :

- La révision de l'Attribution de Compensation des communes de ANTIGNY, AVAILLES LIMOUZINE, BOURESSE, BRIGUEIL LE CHANTRE, LA BUSSIERE, LA CHAPELLE VIVIERS, CIVAUX, FLEIX, GOUEX, L'ISLE JOURDAIN, LATHUS ST REMY, LAUTHIERS, LHOMMAIZE, LUSSAC LES CHATEAUX, MAZEROLLES, MONTMORILLON, MOULISMES, PERSAC, PLAISANCE, SAINT GERMAIN, SAINT LAURENT DE JOURDES, SAINT LEOMER, SAINT PIERRE DE MAILLE, SAINT SAVIN, SAULGE, SILLARS, LA TRIMOUILLE, VALDIVIENNE et VERRIERES, relative au service Instruction du droit des sols.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 15 septembre 2021.

REPARTITION FPIC 2021

Délibération n°2021/43

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2021 relative à la répartition du FPIC entre les communes et la Communauté de communes.

L'avis des communes est sollicité compte tenu de la validation au Conseil communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Madame le Maire présente au conseil municipal le bilan comparatif entre la répartition libre correspondant au pacte fiscal et financier mis en place lors de la création de la CCVG et la répartition de droit commun établie par les services de l'état en application des différents critères retenus pour cette répartition.

Madame le Maire précise que la répartition libre nécessite **un vote favorable des 55 communes membres**, faute d'accord des 55 communes, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner pour une répartition libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la répartition libre proposée par le Conseil communautaire du 23 septembre 2021

CHEQUE CADHOC 2021

Délibération n°2021/44

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 octobre 2011 octroyant des chèques cadeaux au personnel dans le cadre de l'action sociale pour les fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir l'attribution à chaque salarié de ces chèques cadeaux, dans la limite du montant maximum non soumis à cotisation sociale.

ENCAISSEMENT CHEQUE SUITE SINISTRE

Délibération n°2021/45

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été émis un chèque de 654.36 € par GROUPAMA relatif au sinistre qui a eu lieu sur la place de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de 654.36 €.

ENCAISSEMENT CHEQUE

Délibération n°2021/46

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été émis un chèque de 183.00 € par la MACIF relatif à un remboursement de sinistre par un tiers, qui a eu lieu sur le toit de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de 183.00 €.

SUBVENTION COPERATIVE SCOLAIRE 2021-2022

Délibération n°2021/47

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Copérative scolaire de l'école de Mazerolles a déposé une demande de subvention d'un montant de 680.00 € afin d'assurer le fonctionnement de l'année 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la somme de 680.00 € à la Copérative scolaire pour l'année 2021-2022.

COTISATION ECOMUSEE 2021

Délibération n°2021/48

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de cotisation faite par l'Ecomusée du Montmorillonnais pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'octroyer un montant de 250 € à l'Ecomusée du Montmorillonnais pour l'année 2021.

REVISION LOYER LOGEMENT ROUTE DE BOURESSE

Délibération n°2021/49

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de location du logement situé Route de Bouresse prévoit une révision du loyer à la date anniversaire du contrat soit le 1^{er} novembre.

L'indice de référence des loyers (IRL) retenu est celui du 1^{er} trimestre.

Ainsi, le loyer au 1^{er} novembre 2020 sera de $406.70 \times 130.69 / 130.57 = 407.07$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix « pour », 1 voix « contre » et 0 « abstention », valide cette augmentation et décide de fixer le loyer à partir du 1^{er} novembre 2021 à 407 €.

EXPERIMENTATION TRAVAUX ROUTE DE GOUEX

Après consultation de riverains de la route de Gouex, l'aménagement provisoire mis en place par le biais de chicanes semble inefficace. L'objectif étant de réduire la vitesse, ce dispositif s'avère inapproprié (sortie dangereuse, mauvaise signalisation, dangerosité la nuit).

Le département propose de mettre en place une troisième chicane.

Mr FORT soumet un autre dispositif, qui serait la mise en place d'un plateau avec rétrécissement comme celui en place route de Bouresse, avec un sens de circulation. Un nouveau devis va être demandé auprès du département et de la CCVG.

Une réunion sera proposée aux riverains, avec la participation du département et la CCVG afin de présenter le nouveau dispositif.

D'autre part un problème de stationnement subsiste dans le virage route de Gouex. Malgré, les courriers et l'intervention du premier adjoint, les voitures restent stationnées ce qui est dangereux pour la circulation. Des usagers sont venus se plaindre à la Mairie.

Après discussion, des propositions ont été évoquées (peinture au sol, panneau de signalisation, arrêté). Le Conseil municipal décide de mettre en place un arrêté visant à interdire le stationnement dans le virage situé route de Gouex. (axe routier important, avec passage de nombreux camions).

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur l'immeuble suivant :

- 37 Rue la Camus – B 1856

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire,

Remerciements

. Fait part, des remerciements de la famille de Mr DENIS, suite au décès de Mr René DENIS.

Manifestations

. Remercie l'association Bodysmile pour son implication dans l'animation d'octobre rose, remercie les 2 personnes présentes de l'écomusée de Montmorillon pour l'animation de la petite balade, ainsi que Mr & Mme PERCIER pour leur travail de qualité lors de la manifestation du jour de la nuit. (70 personnes pour l'atelier ZUMBA, environ 30 personnes dans le cadre de la manifestation du jour de la nuit, et 34 personnes à la balade du dimanche),

. Rappelle la manifestation à venir, la Randonnée « MONTESPAN », où 300 à 400 personnes sont attendues pour une sortie marche et VTT. La municipalité offrira un vin d'honneur pour les participants. Il sera possible de nettoyer les vélos au stade. Les chemins ont été nettoyés par les agents communaux,

. Indique que la commune accueille une animation dans le cadre des Ateliers du Lien, les premiers retours sont satisfaisants.

Infrastructures

. Informe que tous les abris bus vont être sécurisés, avec des passages piétons, sauf l'abri bus situé à Loubressac, une demande sera faite dans ce sens auprès du département. Un éclairage va être mis en place à l'abri bus de Loubressac.

Ressources Humaines

. Indique qu'un TIG sera présent du 18 au 22 Octobre 2021, au sein du service technique,

. Propose l'organisation d'une réunion afin de définir les lignes directives de gestion pour les agents de la commune,

. Précise que Mme Chéné s'occupera de la communication interne et externe.

Divers

. Annonce la venue de la gendarmerie lors du prochain conseil municipal dans le cadre de la participation citoyenne,

. Souhaite qu'un état des lieux des différents chemins soit réalisé,
. Invite le conseil municipal le lundi 15 novembre à 14H pour effectuer un bilan financier afin de préparer le futur budget.
. Informe que le département a mis en place une nouvelle structure « France SERVICES » dispositif gratuit de l'état qui vise à aider tous les citoyens dans leurs démarches administratives, informatiques et sociales... Ce dispositif est en place à Chauvigny à la Maison des Solidarités ; une antenne s'ouvrira à Montmorillon à partir du 1^{er} janvier 2022.

RN147

. Fait savoir qu'une première réunion d'enquête publique a eu lieu, concernant les cessions de petites parcelles. La prochaine enquête publique se déroulera à partir du 15 Octobre 2021 à la mairie, et concernera les parcelles situées sur l'emprise foncière de la déviation.

TOUR DE TABLE :

Mr VAN IMPE : rappelle son problème d'adresse postale. Madame le Maire, lui propose de contacter les services postaux et lui indique que sa demande va être étudiée rapidement.

Mr BOUHET : indique que l'achat du camion du service technique est conclu, et qu'il arrivera prochainement.

Mr FORT : confirme la mise en place d'un lampadaire à l'arrêt de bus de Loubressac. Le devis pour le lampadaire solaire s'élève à 6 428 € avec une subvention de 1071 €.

Un second devis pour un lampadaire à Led a été établi. Il s'élève à 5 500 € avec une subvention de 921 €.

Le lampadaire Led revient moins cher que le lampadaire solaire. Après discussion, il a été convenu d'installer un lampadaire à Led si possible avant l'hiver.

Mr GIRAUD : demande quand aura lieu la livraison des containers par le SIMER, ainsi que la date de passage de leurs agents. Madame le Maire lui répond que cela devrait s'effectuer avant la fin de l'année.

Mr PINOT : salue le bon déroulement de la sortie périscolaire avec la MJC 21 mais trouve dangereux de se rendre à pied au lavoir avec des maternelles. Les routes étant étroites avec peu de trottoirs.

Mme NADLER : demande concernant l'activité TAP Jardinage s'il ne serait pas possible d'aménager un endroit plus accessible afin d'en faire plus souvent.

Mr MAUPIN : remercie le conseil municipal du soutien du conseil municipal lors du décès de Mr René DENIS.

Mr MARTINIÈRE : signale que l'abri bus de La Grange sera installé aux alentours du 15 novembre suite à des retards de livraison. Il indique que la balayeuse est en fonctionnement.

Mme SABOUREAU : informe que suite à la réunion communication, un concours photos est organisé sur la commune. Mme Chéné (agent d'accueil) a rédigé un règlement qui sera validé lors de la prochaine réunion communication.

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration et doit être terminé fin novembre.

La remise de chèque à la ligue contre le cancer se fera en mairie lundi prochain lors de la réunion communication. Des panneaux d'affichages seront installés en divers points de la commune et seront budgétisés pour l'année prochaine.

Mme LEBON : demande où en est le dossier de sinistre avec Mr LAUBUS. Madame le Maire lui répond qu'une expertise va être faite par les assurances et que le dossier suit sont court. Déploie qu'avec 2 secrétaires la mairie soit fermée certains jours. Madame le Maire lui répond que les deux agents ont parfois des formations mais cela reste exceptionnel.

Prochain conseil municipal Lundi 15 Novembre 2021

